

problème! Je pense que ce n'est pas possible de changer. Par contre, la seule solution, lorsqu'il y a des interventions parlementaires, est de demander une modification du coefficient. Mais là, encore une fois, vous n'avez aucune influence sur le ciblage. J'estime que si l'on veut modifier la situation actuelle, il est important d'analyser un peu où le canton de Fribourg est trop élevé en comparaison intercantonale, y compris d'ailleurs pour les personnes morales. On voit qu'il y a une problématique, respectivement une pression européenne. Je pense qu'il faut pouvoir examiner ces situations. Il n'est pas nécessaire d'être plus long, la réponse du Conseil d'Etat était suffisamment explicite. Je rejoins aussi les considérants qu'a faits le représentant du groupe socialiste, M. le Député Pierre-Alain Clément. Je crois que là, le Conseil d'Etat mettra parmi les priorités de cette législature le désenchevêtrement ou bien la répartition des tâches entre canton et communes; cela me paraît indispensable.

Avec ces considérations et en fonction des explications que je vous ai données, je vous demande de refuser la motion. Comme le disait si bien M. le Député Vonlanthen: «On n'en cause plus pour cette législature», M. le Député!

- > Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 70 voix contre 13; il y a 8 abstentions.

Ont voté oui:

Burkhalter (SE, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Glauser (GL, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schöpfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP). *Total: 13.*

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gamba (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schlä-

fli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneider Schüttel (LA, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Sutter (SC, ACG/MLB), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), von Dach (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 70.*

Se sont abstenus:

Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Schneuwly (SE, ACG/MLB), Schuwey (GR, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 8.*

- > Cet objet est ainsi liquidé.

—

Motion M1127.11 Rudolf Vonlanthen loi sur les finances de l'Etat¹

Prise en considération

Vonlanthen Rudolf (PLR/FDP, SE). Ich danke dem Staatsrat für seine Antwort auf meine Motion, kann aber die Begründung seiner ablehnenden Haltung nicht nachvollziehen. Heute geht es nicht darum, ob die budgetierten Busseneinnahmen zu tief oder zu hoch sind, sondern ob der Grosse Rat in Zukunft seine volle Verantwortung und Mitsprache wahrnehmen kann. Die damalige Diskussion zum Budget 2011 hatte aufgezeigt, dass dies nicht der Fall ist. Im Nachhinein darf ich aber trotzdem feststellen, dass die Intervention auf fruchtbaren Boden gefallen ist, hat doch der Staatsrat im diesjährigen Voranschlag zum ersten Mal seit 1996 die Busseneinnahmen nicht erhöht.

Nun zum eigentlichen Problem: Laut Kantonsverfassung muss ein ausgeglichener Finanzhaushalt präsentiert werden. Das ist richtig und auch gut so und daran will ich selbstverständlich nichts ändern. Es bestehen auch keine Einwände, bei Abänderung der Ausgaben eine jeweilige Ausgabenkürzung in einem anderen Budgetposten zu suchen.

Hingegen ist es störend, dass ein grossräthlicher Antrag zur Änderung der Einnahmen vom Staatsrat – zusammen mit der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission – abgelehnt werden kann und somit nicht einmal mehr zur Abstimmung gelangt. Dass diese zwei Instanzen zu solchen Vorschlägen Stellung beziehen, ist durchaus normal und weiterhin wün-

¹ Déposée et développée le 23 août 2011, BGC septembre 2011 pp. 1770ss; réponse du Conseil d'Etat le 17 janvier 2012, BGC février 2012 pp. 336ss.

schenswert. Doch sollten sie lediglich ihre Anträge formulieren und nicht gleichzeitig definitiv entscheiden können. Hier ist mein bescheidener Antrag zur Änderung des Artikels 41, Absatz 5, in dem nur der zweite Satz ersatzlos gestrichen werden soll.

Entgegen der Meinung des Staatsrates hat diese Einschränkung keine Berechtigung und Begründung, ist dies doch bei den Haaren herbeigezogen. Die Leitplanken sind uns via Kantonsverfassung und Gesetzesbestimmung gesetzt. Gerade deswegen braucht es keinen zusätzlichen Artikel, welcher die Kompetenzen des Grossen Rates beschneidet. Der Staatsrat spricht uns die Fähigkeit ab, uns an die gültigen Gesetze zu halten. Zudem hat sich die Zeit seit der Inkraftsetzung des Gesetzes von 1994 geändert. Auch wurde bekanntlich im Jahre 2004 eine neue Verfassung angenommen, welche ein ausgeglichenes Budget vorschreibt. Die Bemerkung, die vorgeschlagene Kürzung sei vom Staatsrat und der FGK geprüft worden, bringt mich zum Schmunzeln. Trotz der beantragten Einnahmekürzung wäre ja damals das Budget ausgeglichen geblieben. Man wollte aber den Grossen Rat nicht beraten und abstimmen lassen, weil der Staatsrat und die Kommission weitere Änderungsanträge befürchteten und uns somit einen Handlungsspielraum für allfällige unvorhergesehene Ereignisse wahren wollte. Auch die Kommission hat sich an den Tatsachen zu orientieren und nicht an möglichen Varianten. Wie ernst man den Grossen Rat nimmt, hat auch die Budgetdebatte vom November 2011 gezeigt, als man das Budget 2012 genehmigen lassen wollte, bevor die Gesetzesänderung für die Autosteuererhöhung traktandiert war. Die Steuereinnahmen wurden dann richtigerweise abgelehnt und siehe da: Das Budget wurde innerhalb von einigen Tagen in Windeseile entsprechend korrigiert.

Damit also der Grosse Rat die Verantwortung wirklich wahrnehmen kann und die Demokratie nicht weiterhin unnötige Defizite erleidet und die Budgetberatungen nicht zur Farce werden, bitte ich Sie, meine Damen und Herren, diese Kompetenz an uns zurückzudelegieren und meine Motion anzunehmen. Sollte dies nicht der Fall sein, können wir uns in Zukunft die zwei Tage Budgetberatung ersparen und nehmen schlicht und einfach die jeweiligen Voranschläge zur Kenntnis. Der Grosse Rat ist nicht nur da, um Voranschläge durchzuwinken und die Jahresrechnungen und die alljährlichen Nachtragskredite abzusegnen. Der Staatsrat sollte wissen, dass wir den Segen in der Kirche erhalten und nicht im Grossratsaal.

Pour gagner du temps, je ne fais pas la traduction. De toute façon, les opinions sont déjà faites!

Losey Michel (*UDC/SVP, BR*). La Commission des finances et de gestion, à titre exceptionnel, s'est prononcée sur cette motion, car elle touche l'une de ses compétences. Elle se devait de prendre position. Il faut savoir que la Commission des finances et de gestion est une émanation du Grand Conseil et, de ce fait, représente les tendances politiques de ce Parlement lorsqu'elle travaille, étudie tous les budgets. De ce fait-là, il n'y a aucun déni de démocratie, M. Vonlanthen!

Pour toute la suite et pour le reste des éléments qui sont développés par le Gouvernement, nous faisons également nôtres ses propositions pour refuser très clairement cette motion.

Morand Patrice (*PCD/CVP, GR*). Les membres du groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique ne soutiendront pas la motion N° 1127.11 de notre collègue Ruedi Vonlanthen. Nous rejoignons en cela les considérations et les motivations du Conseil d'Etat et de la Commission des finances et de gestion qui demandent de refuser cette motion.

Herren-Schick Paul (*UDC/SVP, LA*). Die SVP-Fraktion hat an der gestrigen Sitzung auch diese Motion behandelt. Wir sind klar der Meinung, dass der Grosse Rat unter Berücksichtigung und Einhaltung der entsprechenden gesetzlichen Vorgaben – ich erwähne Artikel 41, Absätze 4 und 5 des Gesetzes über den Finanzhaushalt des Staates – wohl die Möglichkeit hat, Änderungsanträge betreffend Budget einbringen zu können, wenn diese rechtzeitig erfolgen. Die Meinung des Staatsrates auf Ablehnung der Motion Vonlanthen wird durch die SVP-Fraktion unterstützt.

Berset Solange (*PS/SP, SC*). Le groupe socialiste a pris connaissance de la motion déposée par notre collègue Rudolf Vonlanthen, a analysé sa demande et en a fait de même avec la réponse du Conseil d'Etat. On ne peut nier que la loi sur les finances de l'Etat est très contraignante, mais si le canton de Fribourg se porte bien, financièrement parlant, l'une des raisons en est bien évidemment l'application de cette loi. Elle précise les modalités à respecter pour une modification du budget, soit, de toute façon, proposer une contrepartie pour un changement de montants. Il est bien évident que nous avons l'obligation de respecter notre Constitution et la loi sur les finances qui obligent l'équilibre budgétaire. Ainsi, si notre collègue Rudolf Vonlanthen avait proposé une augmentation de recettes, à hauteur de sa demande de coupes ou de réductions d'entrées financières, et si sa proposition avait obtenu l'aval de la majorité des membres de la Commission des finances et de gestion, il n'aurait pas été exclu que son amendement puisse être accepté et le budget éventuellement modifié.

Même si elle n'est pas parfaite, il apparaît au groupe socialiste que la procédure prévue va dans le sens que nous souhaitons, c'est-à-dire de pouvoir discuter ouvertement des choses, faire des propositions, mais, bien évidemment, compenser les propositions que l'on fait. Il apparaît que le terme de dictature employé par notre collègue Rudolf Vonlanthen est un petit peu fort. Il est vrai toutefois que la compétence octroyée à la Commission des finances et de gestion laisse supposer que les groupes sont en possession de tous les détails traités en son sein et laisse aussi penser que tous les groupes sont unanimes ou seraient unanimes dans leur prise de décision. Vous savez bien que tel n'est pas le cas et qu'il y a de nombreuses discussions dans le cadre des groupes.

Ainsi, avec ces remarques, le groupe socialiste va suivre la proposition du Conseil d'Etat et refuser la motion.

Ith Markus (PLR/FDP, LA). Malgré le fait que cette motion semble être une bonne idée justifiée, la majorité du groupe libéral-radical ne la soutiendra pas. En effet, l'adoption de cette modification aurait pour conséquence de véritablement créer une brèche dans le dispositif budgétaire de notre Constitution. Le renvoi de cette motion pourra passer pour un excès de procédure, voire pour un manque de confiance en ce Parlement. Il faut toutefois rappeler que ce Grand Conseil a, dans le cadre du budget 2012, pris quelque liberté avec une disposition constitutionnelle en modifiant le budget par le refus d'un décret dont les effets étaient comptabilisés dans le même budget 2012. Les tentations sont, à notre avis, dangereuses et nous nous devons de renforcer, respectivement de ne pas affaiblir les moyens légaux de contrôle et de discipline budgétaire.

C'est avec ces considérations que le groupe libéral-radical souhaite maintenir la politique actuelle, ainsi que les prérogatives de la Commission des finances et de gestion.

Chassot Claude (ACG/MLB, SC). Les motifs qui ont incité notre collègue Vonlanthen à déposer sa motion mettent en avant les modalités relatives à la préparation du budget de l'Etat et à son analyse. Il est vrai que, si l'on réfléchit quelque peu à l'exemple cité par le motionnaire, on pourrait se poser la question sur la réelle marge de manœuvre dont disposent les députés à cet égard. La réponse du Conseil d'Etat, quant à elle, se veut rassurante, comme d'habitude! Ce n'est pas à M. le Commissaire du Gouvernement qui a occupé le siège de la présidence de la Commission des finances et de gestion, que l'on va apprendre cela! On nous met en exergue et pour rappel la règle de l'équilibre budgétaire, le mécanisme de compensation, d'équilibre qui doit être respecté: toute proposition émise par le Parlement d'augmenter le budget doit

suivre une proposition de réduction; donc, rien de nouveau sous le soleil!

On nous rappelle aussi que le fonctionnement actuel, par le rôle de la Commission des finances et de gestion, est le plus crédible et qu'il fonctionne à satisfaction de l'exécutif et du législatif. Le Conseil d'Etat, dans sa réponse, nous passe même la pommade en nous laissant penser que la méthode fribourgeoise est enviée par d'autres cantons. J'ajouterai donc: soyons modestes, mais pas fiers de l'être!

C'est vrai que, personnellement, je peux comprendre la frustration de mon collègue Vonlanthen et que certaines décisions du Conseil d'Etat, sur la forme, laissent penser que les députés ne pourraient qu'acquiescer aux décisions, sans possibilité d'intervenir avec succès dans le processus budgétaire. Le groupe Alliance centre-gauche estime quant à elle qu'en l'état, la Commission des finances et de gestion, représentant tous les bords politiques de ce Parlement, se doit d'utiliser avec force et conviction les moyens légaux à sa disposition. Ils sembleraient donc suffisants et donnent satisfaction.

Ainsi la proposition du motionnaire ne sera pas acceptée par l'ensemble du groupe Alliance centre-gauche.

Godel Georges, Directeur des finances. Comme l'ont affirmé tous les représentants des groupes, l'instrument parlementaire mis en place par le Grand Conseil – je simplifie, bien sûr – est efficace. Comme l'a dit le motionnaire – je ne voulais pas dire «dictateur» –, les idées sont déjà faites. Par conséquent, il ne vous reste plus qu'à voter et à suivre la proposition du Gouvernement. (*rires!*)

—

Elections

Résultat du scrutin organisé en cours de séance

Un membre du Conseil de la magistrature

Bulletins distribués: 102; rentrés: 101; blanc: 1; nul: 0; valables: 100; majorité absolue: 51.

Est élu pour une durée individuelle de cinq ans *M. Dominique Morard*, à Bulle, avec 87 voix. Il y a 13 voix éparses.

—

Motion M1127.11 Rudolf Vonlanthen (suite)

- > Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 73 voix contre 7. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Burkhalter (SE, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP). *Total: 7.*

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gamba (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Gander (FV, UDC/SVP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Kaelin Muriith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Rime (GR, PS/SP), Rodriguez (BR, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schneider Schüttel (LA, PS/SP), Schneuwly (SE, ACG/MLB), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Sutter (SC, ACG/MLB), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), von Dach (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 73.*

Se sont abstenus:

Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP). *Total: 2.*

- > Cet objet est ainsi liquidé.

—

- La séance est levée à 11 h 55.

La Présidente:

Gabrielle BOURGUET

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, secrétaire générale

Marie-Claude CLERC, secrétaire parlementaire

—